

Les Quatre font *la UNE*

Bulletin communal de Maules, Romanens, Rueyres-Treyfayes et Sâles



photo C. Dutoit

SOMMAIRE

- 3 Tractanda assemblée communale
- 4-8 Budgets 2002
- 9 Assemblée communale du 9 octobre 2001
- 12 Page ouverte à...

Parution: 3 fois par an

Tirage: 420 exemplaires



EMPLOYÉS COMMUNAUX

Qui fait quoi ?



Valentine MENOUD
25 ans
Sâles

boursière communale



Gabriel PASQUIER
47 ans, 3 enfants
Sâles

responsable communal
des travaux de l'édilité



Hermann PASQUIER
56 ans, 3 enfants
Maules

forestier communal



Eddy SAVARY
37 ans
Maules

scieur communal



Gilles LIARD
38 ans, 3 enfants
Sâles

secrétaire communal

Bonne Année 2002

En ce début d'année 2002, le Conseil communal vous adresse ses vœux les plus chaleureux. Que l'année qui débute soit pour vous tous source de joies et de satisfactions personnelles.

Nous ne voudrions pas manquer de remercier tous les collaborateurs communaux pour leur engagement et leur disponibilité. Nous tenons également à exprimer nos plus vifs remerciements à celles et ceux qui consacrent une partie de leur temps à la collectivité publique, que ce soit dans l'exécutif ou au travers des commissions constituées.

Meilleurs vœux à toutes et à tous !

*Au nom du Conseil communal de Sâles
Gérald Guillaume, syndic*



ASSEMBLÉE COMMUNALE

Mardi 22 janvier 2002

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Sâles sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le mardi 22 janvier 2002, à 20 h 15, à la salle de l'Auberge de La Couronne à Sâles.

Tractanda

1. PV de la dernière assemblée du 9 octobre 2001 (*Il ne sera pas lu, à disposition au secrétariat communal à Sâles, durant les heures d'ouverture.*)

2. Budgets 2002 (*Ils ne seront pas lus, les documents sont à disposition au secrétariat communal à Sâles, durant les heures d'ouverture.*)

- a) de fonctionnement
- b) rapport de la Commission financière
- c) approbation
- d) d'investissement
 - achat d'un véhicule utilitaire
 - aménagement d'un trottoir devant le HLM La Roseyre
 - réfection de la route Sâles-Maules (*renouvellement du tapis*)
 - réfection de la façade de l'Auberge de La Couronne
 - frais d'étude pour l'implantation d'un abri PC à Maules
- e) rapport de la Commission financière
- f) approbation

3. Réception des jeunes citoyens nés en 1983

4. Divers

Le Conseil communal de Sâles

LES 16 NOUVEAUX CITOYENS DE L'AN 2002

Marie Borcard, Maules	Stéphanie Mauron, Sâles
Jocelyne Caille, Romanens	Valérie Monney, Rueyres-Treyfayes
Martial Clerc, Maules	Delphine Oberson, Rueyres-Treyfayes
Olivier Dervev, Romanens	Florian Pasquier, Sâles
Florence Fragnière, Sâles	Rémi Pasquier, Maules
Christine Gobet, Sâles	Sylvain Richoz, Maules
Charles Grandjean, Sâles	Rosine Sonderegger, Romanens
Charles Gremaud, Maules	Frédéric Suard, Romanens

EN BREF

HEUREUX ANNIVERSAIRE

Le Conseil communal de Sâles félicite et souhaite un heureux 90^e anniversaire à:

M. Jean Castella, Foyer St-Joseph, Sâles

NOUVEAUX NÉS

Théo Bochud, fils d'Alain et de Fabienne, Sâles

Delphine Menoud, fille de Claude et de Gabrielle, Sâles

Sarah Menoud, fille de Pierre-Alain et de Muriel, Sâles

Jeanne Oberson, fille de Pierre et Anita, Maules

Delphine Pasquier, fille de Christian et de Sophie, Maules

Vincent Seydoux, fils de Jean-Marc et Christine, La Gissetaz, Sâles

FOYER ST-JOSEPH, SÂLES

Composition du Conseil de direction

Jean-José Ruffieux, Maules
Georgette Fragnière, Sâles
Monique Menoud, Sâles
Claudine Suard, Romanens
Jean-Marc Seydoux, Maules
Yves Gremion, directeur

POPULATION À FIN 2001

Nombre d'habitants	1237
Maules	240
Romanens	273
Rueyres-Treyfayes	122
Sâles	602
Nombre de votants	832



Commentaires du conseil communal

A l'instar de la plupart des communes fribourgeoises, l'établissement du budget a représenté un exercice difficile pour trouver le point d'équilibre entre les charges et les produits, sans procéder à une augmentation de taxes, voire de l'impôt.

Le budget présenté dans les quatre pages suivantes est le premier qui prend en considération le coût de fonctionnement annuel de la nouvelle commune. Disons-le d'emblée, le compte de fonctionnement se solde par un déficit de Fr. 55'573.- (2001: déficit Fr. 80'270.-), pour un total de charges de Fr. 3,22 mio. Il y a lieu de relever que la marge d'autofinancement reste positive, ce qui est satisfaisant puisqu'elle est utilisée pour rembourser les emprunts.

En prenant en compte l'accroissement des charges de l'Hôpital du Sud fribourgeois (HSF), le Service des ambulances, les soins spéciaux des homes et la nouvelle loi

sur les transports, ce ne sont pas moins de Fr. 90'000.- de charges additionnelles ou nouvelles qui grèveront le budget 2002. Déjà à ce stade, on se rend compte que la marge de manœuvre devient restreinte. Précisons que, sans la fusion et le maintien en classe 5 des anciennes communes, les montants seraient encore plus élevés.

Compte de fonctionnement

Brièvement, nous commentons les principales modifications prises en compte dans ce budget, ainsi que l'estimation des recettes fiscales.

L'administration générale prend en considération tous les salaires du personnel, puis les répartit sous forme d'imputation interne, lorsqu'il y a nécessité de le faire. Dans le domaine de la santé (HSF, ambulance et dépenses cantonales), les coûts passent de Fr. 206'000.-, pour 2001, à Fr. 263'000.-. Pour les homes médicalisés, la participation aux frais s'élèvera désormais à Fr. 86'000.- contre Fr. 54'000.- en 2001. Relevons qu'au Foyer St-Joseph de Sâles, le déficit prévu, de Fr. 100'000.- pour cette année, sera ramené à Fr. 33'600.-

Divers frais d'entretien ont été prévus dans les immeubles communaux, selon les degrés d'urgence (*toit de la ferme communale à Maules, Chapellenie à Maules, toilettes à l'école de Sâles, ancien bâtiment*).

Les rentrées fiscales ont été estimées avec prudence et réalisme, selon nos propres simulations et les projections du Service cantonal des contributions. Cependant, leur estimation de façon précise

reste difficile en raison du changement de loi fiscale au 1^{er} janvier 2001. En effet, les taxations définitives des personnes physiques n'interviendront qu'à fin 2002, voire au printemps 2003. Et ce n'est qu'à cette période que nous connaissons précisément le montant de l'impôt facturable.

Budget d'investissement

Au budget d'investissement, le Conseil communal propose à l'assemblée les nouveaux investissements ci-après:

- Fr. 45'000.- pour l'achat d'un véhicule utilitaire avec remorque pour l'édilité.
- Fr. 20'000.- servant à financer l'étude de viabilisation et d'aménagement de la parcelle située derrière l'école de Maules (*abri PC*).
- Fr. 35'000.- pour l'aménagement d'un trottoir à Sâles (*de la voie GFM à l'immeuble locatif La Roseyre*).
- Fr. 70'000.- destinés au remplacement du tapis sur la route de Sâles en direction de Maules.
- Fr. 25'000.- pour la réfection de la façade Sud de l'Auberge communale à Sâles.

Ces investissements seront financés par la subvention de fusion, les possibilités d'emprunts ou des recettes locatives futures, suivant le type d'investissement.

Les documents usuels sont à disposition au secrétariat communal. Le soussigné ainsi que le personnel communal se tiennent volontiers à votre disposition pour répondre aux questions.

*Le conseiller communal
responsable des finances*

PETITE ANNONCE

A louer à Sâles

bâtiment de La Poste, appartement de 3½ pièces + cave + galetas.

Loyer mensuel: Fr. 850.-, charges comprises.

Renseignements:

M. Jean-Marc Seydoux,
conseiller communal,
tél. 026/917 83 83



BUDGET 2002

Compte d'investissement

		Budget 2002		Budget 2001	
		Charges	Produits	Charges	Produits
0.	ADMINISTRATION			168'000.00	
02.	ADMINISTRATION GENERALE			168'000.00	
0./1	Excédents de charges				168'000.00
1.	ORDRE PUBLIC				
14.	POLICE DU FEU				
15.	MILITAIRE				
16.	PROTECTION CIVILE				
1./7	Excédents de charges ou de produits				
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION				
29.	ADMINISTRATION SCOLAIRE				
2./24	Excédents de charges ou de produits				
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS				
34.	SPORTS, PISCINE, CENTRE SPORTIF				
39.	CULTE, EGLISE				
3./34	Excédents de charges ou de produits				
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	150'000.00		100'000.00	
62.	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	150'000.00		100'000.00	
6./52	Excédents de charges		150'000.00		100'000.00
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENV.	474'000.00	517'000.00	82'594.00	84'700.00
70.	APPROVISIONNEMENT EN EAU		2'000.00		
71.	PROTECTION DES EAUX	334'000.00	165'000.00	62'594.00	84'700.00
74.	CIMETIERE				
75.	CORRECTION DES EAUX, ENDIGUEMENTS	20'000.00		20'000.00	
79.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	120'000.00	350'000.00		
7./63	Excédents de produits	43'000.00		2'106.00	
8.	ECONOMIE			42'000.00	27'000.00
80.	AGRICULTURE				
81.	FORETS			42'000.00	27'000.00
8./87	Excédents de charges ou de produits				15'000.00
9.	FINANCES ET IMPOTS	25'000.00		579'000.00	490'000.00
94.	GERANCE FORTUNE ET DETTES			579'000.00	490'000.00
940.	INTERETS ET AMORTISSEMENTS OBLIG.				
9./10	Excédents de charges		25'000.00		89'000.00

RESULTAT COMPTE D'INVESTISSEMENT

		Budget 2002		Budget 2001	
		Charges	Produits	Charges	Produits
	TOTAUX INVESTISSEMENT	649'000.00	517'000.00	971'594.00	601'700.00
0.	ADMINISTRATION			168'000.00	
1.	ORDRE PUBLIC				
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION				
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS				
4.	SANTE				
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	150'000.00		100'000.00	
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENV.	474'000.00	517'000.00	82'594.00	84'700.00
8.	ECONOMIE			42'000.00	27'000.00
9.	FINANCES ET IMPOTS	25'000.00		579'000.00	490'000.00
	Excédents charges investissement		132'000.00		369'894.00

**BUDGET 2002**

Compte de fonctionnement

		Budget 2002		Budget 2001	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0.	ADMINISTRATION	500'000.00	160'200.00	266'470.00	16'630.00
01.	ASSEMBLEE COMM., CONSEIL, COMMIS.	56'000.00		49'550.00	
02.	ADMINISTRATION GENERALE	444'000.00	160'200.00	216'920.00	16'630.00
0./1	Excédents de charges		339'800.00		249'840.00

1.	ORDRE PUBLIC	65'140.00	20'600.00	74'205.00	14'800.00
10.	PROTECTION JURIDIQUE	11'900.00	2'000.00	10'950.00	1'700.00
11.	POLICE				
12.	JUSTICE	3'600.00		2'500.00	
14.	POLICE DU FEU	41'850.00	18'600.00	34'740.00	12'800.00
15.	MILITAIRE	3'150.00		3'165.00	
16.	PROTECTION CIVILE	4'640.00		22'850.00	300.00
1./56	Excédents de charges		44'540.00		59'405.00

2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	740'034.35	110'760.00	827'005.00	108'700.00
20.	ECOLE ENFANTINE	41'299.00		39'970.00	
21.	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	531'904.15	52'600.00	611'980.00	53'100.00
22.	ECOLES SPECIALISEES	13'781.20		20'615.00	
23.	FORMATION PROFESSIONNELLE	14'200.00		14'200.00	1'100.00
29.	ADMINISTRATION SCOLAIRE	138'850.00	58'160.00	140'240.00	54'500.00
2./148	Excédents de charges		629'274.35		718'305.00

3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	109'450.00	5'000.00	180'030.00	20'400.00
30.	CULTURE	57'000.00		50'600.00	
33.	PARCS PUBLICS, CHEMINS PEDESTRES				
34.	SPORTS, PISCINE, CENTRE SPORTIF	45'900.00	5'000.00	104'130.00	19'800.00
35.	AUTRES LOISIRS, COLONIES	2'500.00		6'000.00	
39.	CULTE, EGLISE	4'050.00		19'300.00	600.00
3./248	Excédents de charges		104'450.00		159'630.00



BUDGET 2002

		Budget 2002		Budget 2001	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
4.	SANTE	433'538.60	23'000.00	333'673.00	22'000.00
40.	HOPITAUX	263'037.25		205'552.00	
41.	HOMES MEDICALISES	85'827.35		54'320.00	
44.	SOINS AMBULATOIRES	49'674.00		44'001.00	
45.	PROPHYLAXIE				
46.	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	35'000.00	23'000.00	29'800.00	22'000.00
47.	CONTROLE DENREES ALIMENTAIRES				
4./293	Excédents de charges		410'538.60		311'673.00

5.	AFFAIRES SOCIALES	374'780.05	7'500.00	428'243.00	1'000.00
50.	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE	131'484.70		130'190.00	
52.	CAISSE MALADIE ET ACCIDENTS	38'387.65		33'593.00	
54.	STRUCTURES D'ACC. PETITE ENFANCE	4'400.00		4'575.00	1'000.00
55.	INVALIDITE	72'566.95		64'852.00	
56.	CONSTRUCTION DE LOGEMENTS			500.00	
57.	HOMES	33'550.00		101'000.00	
58.	ASSISTANCE	94'390.75	7'500.00	93'533.00	
5./319	Excédents de charges		367'280.05		427'243.00

6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	103'740.00	500.00	204'354.00	5'225.00
61.	ROUTES CANTONALES				
62.	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	91'900.00	500.00	204'354.00	5'225.00
65.	TRAFIC REGIONAL	11'840.00			
6./368	Excédents de charges		103'240.00		199'129.00

7.	PROTEC. ET AMENAG. DE L'ENVIRON.	330'475.30	302'800.00	397'171.00	289'575.00
70.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	154'800.00	154'800.00	142'075.00	142'075.00
71.	PROTECTION DES EAUX	83'900.00	90'000.00	145'248.00	90'000.00
72.	ORDURES MENAGERES	50'000.00	50'000.00	64'250.00	50'800.00
74.	CIMETIERE	3'000.00	4'000.00	4'340.00	500.00
75.	CORRECTION DES EAUX, ENDIG.	6'000.00		6'363.00	
78.	PROTECTION DE LA NATURE	100.00		1'600.00	
79.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	32'675.30	4'000.00	33'295.00	6'200.00
7./404	Excédents de charges		27'675.30		107'596.00



BUDGET 2002

		Budget 2002		Budget 2001	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8.	ECONOMIE	179'516.60	113'950.00	218'606.00	239'200.00
80.	AGRICULTURE	3'736.60		3'773.00	
81.	FORETS	131'680.00	78'950.00	167'430.00	180'000.00
83.	TOURISME	4'800.00		1'703.00	
84.	SCIERIE COMMUNALE	39'300.00	35'000.00	45'700.00	59'200.00
8./503	Excédents de charges		65'566.60	20'594.00	

9.	FINANCES ET IMPOTS	387'928.00	2'424'720.00	430'303.00	2'562'260.00
90.	IMPOTS	27'700.00	2'030'000.00	50'850.00	1'989'450.00
940.	INTERETS ET AMORTISSEMENTS OBLIG.	251'000.00	25'000.00	245'750.00	208'200.00
941.	IMMEUBLES PATRIMOINE FINANCIER	104'728.00	369'720.00	130'630.00	364'610.00
99.	POSTES NON VENTILABLES	4'500.00		3'573.00	
9./580	Excédents de produits	2'036'792.00		2'131'957.00	

RESULTAT DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

		Budget 2002		Budget 2001	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	TOTAUX FONCTIONNEMENT	3'224'602.90	3'169'030.00	3'360'060.00	3'279'790.00
0.	ADMINISTRATION	500'000.00	160'200.00	266'470.00	16'630.00
1.	ORDRE PUBLIC	65'140.00	20'600.00	74'205.00	14'800.00
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	740'034.35	110'760.00	827'005.00	108'700.00
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	109'450.00	5'000.00	180'030.00	20'400.00
4.	SANTE	433'538.60	23'000.00	333'673.00	22'000.00
5.	AFFAIRES SOCIALES	374'780.05	7'500.00	428'243.00	1'000.00
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	103'740.00	500.00	204'354.00	5'225.00
7.	PROTEC. ET AMENAG. DE L'ENVIRON.	330'475.30	302'800.00	397'171.00	289'575.00
8.	ECONOMIE	179'516.60	113'950.00	218'606.00	239'200.00
9.	FINANCES ET IMPOTS	387'928.00	2'424'720.00	430'303.00	2'562'260.00
	Excédents charges fonctionnement		55'572.90		80'270.00



ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 9 OCTOBRE 2001

L'abri PC renvoyé à l'étude

Le projet d'abri PC de Maules renvoyé à l'étude, les règlements sur la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires et sur la distribution d'eau potable approuvés, telles furent les lignes de force de l'assemblée communale du 9 octobre dernier.

Septante et un citoyennes et citoyens ont pris part à cette assemblée communale, la deuxième de l'ère Nouvelle Commune de Sâles. En préambule, M. le syndic Gérard Guillaume a souhaité la bienvenue à M. Gabriel Pasquier. Responsable des travaux de l'édilité, celui-ci a pris sa fonction le 1^{er} septembre dernier. Il forme l'équipe communale en compagnie de MM. Hermann Pasquier, forestier, et Eddy Savary, scieur, tous deux de Maules.

Le règlement sur la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires, présenté par Mme Georgette Fragnière, conseillère communale responsable des dicastères des affaires sociales et de la santé, a été approuvé à une très forte majorité (*une abstention*). L'une des nouveautés de ce règlement

tient dans l'aide financière de Fr. 200.- par année accordée aux enfants qui ne bénéficient pas de prestation allouée par des tiers (*institutions d'assurance, AI, etc.*). Ce règlement fait l'objet d'une explication détaillée en page 10.

Ça coule de source

Quant au règlement de distribution d'eau potable, il a été adopté à l'unanimité. Vice-syndic et responsable du dicastère des eaux, M. Gérard Perroud a commenté les quelques différences par rapport aux précédents règlements en vigueur jusqu'alors dans les anciennes communes.

A l'unanimité

Pierre angulaire de cette assemblée communale, le projet de construction d'un abri PC à Maules a été présenté tel qu'établi par l'ancien Exécutif de Maules, en l'an 2000, et tel qu'il a été intégré dans la convention de fusion. Rappelons qu'il était question de construire un abri enterré de 250 places sur un terrain à bâtir situé derrière l'école de Maules, pour un coût de Fr. 807'000.- (*couvert par des subventions cantonale et fédérale de Fr. 225'000.- et par des réserves de Fr. 510'000.-*). Abondant l'avis de la Commission financière et du Conseil communal, plusieurs intervenants ont estimé que le terrain n'était pas utilisé à bon escient et qu'il était préférable d'adjoindre à cet abri une construction en hauteur. Unanime (*aucune abstention*), l'assemblée a renvoyé le projet d'abri PC de Maules à l'exécutif pour une nouvelle étude. Ce dernier s'est engagé à présenter un nouveau projet d'ici à la fin 2003. A ce titre, un montant de Fr. 20'000.- a été porté au budget d'investissement 2002 en vue des honoraires d'un urbaniste et de l'étude de faisabilité.

Foyer St-Joseph: rassurant

Dans les divers, M. le syndic a informé les citoyens que la médicalisation partielle du Foyer St-Joseph, à Sâles, interviendra au plus tard en 2004, comme il en sort d'une discussion entre les syndicats et directeurs des homes de Gruyères, Sorens et Sâles et Mme Ruth Lüthi, directrice du département de la Santé Publique. Selon la tradition, les débats se sont terminés par une verrée générale.

GL

INFOS PRATIQUES

SECRÉTARIAT CAISSE COMMUNALE, IMPÔTS

Sous-sol de l'ancien bâtiment scolaire à Sâles.

Tél. 026/917 83 50

Fax 026/917 84 77

e-mail: adm.sales@bluewin.ch

Horaires d'ouverture

Mardi	14 h – 17 h
Mercredi	17 h – 20 h
Jeudi	14 h – 17 h

AGENCE AVS

Mme Marie-Chantal Pasquier, Sâles
Tél. 026/917 82 96

ÉTAT CIVIL SÂLES – VAULRUZ

Mme Lucienne Liard, Sâles
Tél. 026/917 82 65

JUSTICE DE PAIX SÂLES – VAULRUZ

M. François Oberson, Rueyres-Treyfayes
Tél. 026/917 82 14

DÉCHETTERIE DE SÂLES

Horaires d'ouverture d'hiver

Vendredi	15 h 00 – 17 h 00
Samedi	9 h 30 – 11 h 30

Ramassage des néons, papier, déchets encombrants, ferraille, gazon, branches

POINTS DE COLLECTE DE MAULES, ROMANENS ET RUEYRES-TREYFAYES

Horaires: à bien plaisir

Ramassage de l'huile, fer blanc, aluminium et pet

Quatre recours

Comme vous l'avez sans doute lu dans la presse régionale, quatre recours ont été déposés à la Préfecture de la Gruyère suite de cette assemblée du 9 octobre 2001. Quatre citoyens de Maules n'ont pas accepté le renvoi du projet d'abri PC de Maules, invoquant le non-respect du point 18 de la convention de fusion. L'un d'entre eux demande même l'annulation de la décision de reporter le projet d'abri PC à Maules.

Interpellé à mi-novembre par le préfet M. Placide Meyer, le Conseil communal a exprimé son point de vue dans le délai qui lui avait été assigné.

En date du 29 décembre 2001, le préfet a rejeté ces quatre recours.

GL



TRAITEMENTS DENTAIRES SCOLAIRES

Participation communale

Que retenir du nouveau règlement communal, adopté lors de l'assemblée communale du 9 octobre 2001?
Responsable des dicastères des affaires sociales et de la santé, Mme Georgette Fragnière vous propose un résumé.

a) Les contrôles

- 1) Les contrôles obligatoires sont pris en charge par la commune.
- 2) Le médecin dentiste est le médecin de la cabine dentaire scolaire ou un médecin dentiste au bénéfice d'une autorisation de pratique.
- 3) Les contrôles sont pris en charge au tarif du point en vigueur à la cabine dentaire scolaire. *(Exemple: tarifs cabine dentaire environ Fr. 2,70 le point, médecin dentiste environ Fr. 3,10 le point. Le calcul se fait sur les Fr. 2,70 de la cabine dentaire.)*

b) Les traitements conservateurs

- 1) Sont subventionnés les traitements dentaires des enfants soumis à la scolarité obligatoire et à l'école enfantine, après déduction de la prise en charge d'une assurance privée.
- 2) Les traitements conservateurs sont pris en charge selon le tableau ci-dessous «barème de réduction».
- 3) Les honoraires des traitements conservateurs d'un médecin dentiste au bénéfice d'une autorisation de pratique sont pris en considération jusqu'à concurrence du montant maximal qui serait facturé par le service dentaire scolaire.
- 4) Les traitements conservateurs sont obligatoires.

c) Les traitements d'orthodontie

- 1) Pour les enfants n'ayant pas de prestation allouée par des tiers (*institution d'assurance, AI, etc.*), l'aide financière pour les traitements d'orthodontie est fixée au montant maximal de Fr. 200.-- par année et par enfant. Ces traitements ne sont pas obligatoires.

Pour bénéficier de l'aide lorsqu'un enfant a reçu des soins dentaires, il est indispensable que les parents fassent viser la facture par la caisse maladie de leur enfant et la retournent au secrétariat communal.

Le règlement complet est à disposition à l'administration communale, à Sâles.

Nombre d'enfants	1	2	3	4	5	6	plus de 7
Revenu imposable							
Jusqu'à fr. 30 000.--	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
de fr. 30 001.-- à fr. 34 000.--	40%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
de fr. 34 001.-- à fr. 38 000.--	30%	40%	50%	50%	50%	50%	50%
de fr. 38 001.-- à fr. 42 000.--	20%	30%	40%	50%	50%	50%	50%
de fr. 42 001.-- à fr. 46 000.--	10%	20%	30%	40%	50%	50%	50%
de fr. 46 001.-- à fr. 50 000.--	0%	10%	20%	30%	40%	50%	50%
de fr. 50 001.-- à fr. 54 000.--	0%	0%	10%	20%	30%	40%	50%
de fr. 54 001.-- à fr. 58 000.--	0%	0%	0%	10%	20%	30%	40%
de fr. 58 001.-- à fr. 62 000.--	0%	0%	0%	0%	10%	20%	30%
de fr. 62 001.-- à fr. 66 000.--	0%	0%	0%	0%	0%	10%	20%
de fr. 66 001.-- à fr. 70 000.--	0%	0%	0%	0%	0%	0%	10%
dès fr. 70 001.--	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%



LES FENÊTRES DE L'AVENT

En convivialité vers Noël

Organisées par le Conseil pastoral de la Paroisse de Sâles, les Fenêtres de l'Avent ont connu un grand succès pour leur première. Du 1^{er} au 23 décembre dernier, des hôtes des quatre villages ont accueilli chaque soir une moyenne de 70 à 80 personnes, malgré les températures glaciales. Une expérience à renouveler.

Les Fenêtres de l'Avent? L'occasion de fraterniser chez un voisin autour d'une tasse de thé ou de vin chaud. Sans artifice. Cette formule, appliquée depuis près d'une dizaine d'années dans un village de La Broye, le Conseil pastoral (composé de huit membres) a voulu l'exercer sur les quatre villages formant la Paroisse et la Commune de Sâles. «L'idée était de partager un moment convivial. Ce n'était ni un concours de fenêtre ni de réception», explique Mme Marianne Monney, de Rueyres-Treyfayes, l'une des organisatrices.

Ensuite d'un tous-ménage, les hôtes se sont inscrits nombreux. A tel point que toutes les fenêtres du 1^{er} au 23 décembre

ont trouvé preneur. L'élan fut tel que Mme Monney a même dû refuser du monde: «A la rigueur, nous aurions pu tenir dix fenêtres supplémentaires. Les gens ont joué le jeu du bénévolat avec grand cœur». Et les quatre villages ont été visités.

Don de Fr. 2'000.-

Chaque soir, les convives avaient la possibilité de verser leur obole dans une tirelire. La somme récoltée, quelque 2000 francs, servira à l'œuvre caritative «Les Enfants d'Haïti», selon un thème défini par la Société de jeunesse de Sâles.

Quid de l'année prochaine? Forte de cette réussite, Mme Monney souhaite renouveler l'expérience. Reste à en définir les contours: «Pour l'heure, nous ne savons pas sous quelle forme. Certainement que nous opterons pour la période de l'Avent, mais pourquoi ne pas faire aussi ces rencontres pendant le Carême. Nous comptons aussi sur les gens pour amener quelques idées.»

GL



EN BREF

PRÉPOSÉS LOCAUX DE L'AGRICULTURE

La direction de l'Intérieur et de l'Agriculture a récemment nommé M. Alfred Oberson, de Rueyres-Treyfayes, en qualité de préposé local de l'agriculture pour le cercle de Sâles dès le 1^{er} janvier 2002, et M. Gérald Sudan, de Sâles, comme suppléant du préposé local de l'agriculture.

M. Alfred Oberson (tél. 917 81 65) couvrira les villages de Romanens et Rueyres-Treyfayes, alors que M. Gérald Sudan (tél. 917 81 56) s'occupera de Maules et Sâles.

LE CORPS ENSEIGNANT

Année scolaire 2001/2002, répartition des huit classes qui recensent 149 enfants: 22 en enfantine et 127 en primaire.

Enfantine à Sâles: Mmes Mireille Tomasini (Broc) et Françoise Savary (Sâles)

1^{re} à Maules: Mmes Françoise Allemann (Broc) et Janine Ruffieux (La Tour)

2^e à Romanens: Mme Sylvie Moret (La Tour)

3^e à Sâles: M. Baptiste Saudan (Charmey)

4^{es} à Sâles (2 classes): MM. Gabriel Gendre (Maules) et Jacques Mauron (Sâles)

5^e à Rueyres-Treyfayes: Mme Fabienne Gobet (Villariaz) et M. Pierre Richoz (Romont)

6^e à Sâles: Mme Valérie Castella (Romanens)

EN BREF

CARCASSES BOVINES

Les restes de deux carcasses bovines, délibérément abandonnées après boucherie, ont été récemment découverts dans une forêt au-dessus de Romanens. Faut-il rappeler que les cadavres animaliers doivent être transportés à la centrale des déchets carnés, en Fulet à Broc (ouverture lu à ve 9 h - 11 h).

Face à la répétition d'agissements aussi vils, le Conseil communal s'est résolu à porter plainte auprès de l'Office des juges d'instruction. Précisons que les auteurs sont connus des autorités communales.

Dans ce même registre «déchets», des sacs à poubelles ont été trouvés dans la forêt de l'Essert à Sâles. Après enquête, la personne coupable a été identifiée.

LES CHIENS, EN LAISSE SVP !

Malgré des rappels antérieurs lancés à l'époque déjà dans les anciennes communes, le Conseil communal a reçu récemment moult plaintes concernant les nombreux chiens errants. Outre leurs déjections tout azimut, ils menacent l'intégrité physique des piétons. De nombreux parents n'osent plus laisser leurs enfants seuls sur le chemin de l'école.

Rappelons que, selon la loi, les chiens doivent être tenus en laisse ou, du moins, sous contrôle permanent de leur maître. Faute de quoi plainte pénale peut être déposée contre le propriétaire de l'animal.

A bons entendeurs...

MAMANS DE JOUR

L'Association des mamans de jour, district de la Gruyère (rue Lécheretta 1 à Bulle), cherche des mamans de jour pouvant accueillir des enfants toute la journée, à la demi-journée ou quelques heures par semaine.

Pour de plus amples renseignements, contactez le tél. No 026/912 33 65. Permanence téléphonique les mardis et vendredis de 9 h à 11 h. Un répondeur est également à disposition.

Adresse e-mail: mamans-de-jour@lyoba.ch
Site internet: www.lyoba.ch/mamans-de-jour

Le Ladakh et le Népal à pied

Enseignante au CO de Marly, Anne Savary s'est accordé une halte professionnelle de cinq mois, durant l'automne 2001, histoire d'étancher ses soifs de connaissances et d'aventures. Cette jeune Sâloise de 23 ans inaugure la rubrique «Page ouverte à...» offerte aux citoyens, sociétés et entreprises de la Commune de Sâles.

Le dépaysement, Anne Savary, de la grande ferme de Clos Capillon, elle connaît. Voilà quelques années, elle avait choisi de perfectionner la langue de Shakespeare cinq mois et demi durant en Australie. En juillet dernier, c'est vers une toute autre culture, version hindouiste et bouddhiste, qu'Anne a porté son choix. Via des trekkings, elle a tout d'abord découvert le Ladakh, immense province montagneuse du Nord de l'Inde, avant de passer trois mois au Népal, dont cinq semaines dans une famille habitant à deux heures de la capitale Katmandou. C'est là qu'elle a pratiqué son métier d'enseignante en activités créatrices. De retour au pays à fin novembre 2001, elle a bien voulu se prêter au jeu de l'interview. Florilège de voyages et de découvertes entre le «butter tea» du Ladakh (*thé salé au beurre de yak*), les «mouro» (*raviolis fourrés aux légumes*) et le «dalbat» népalais (*riz au lentilles et légumes*).

- Anne Savary, qu'est-ce qui vous a motivée à vous lancer dans un tel voyage ?

J'estime qu'il faut voyager pendant qu'on est jeune. Pour ma part, je n'avais rien de fixe, à part mon travail. Si je pouvais obtenir trois mois de congé de mon employeur, je partais; sinon, l'espace des seules vacances scolaires aurait été trop court. Et j'ai pu avoir ces trois mois.

- Sur quels critères avez-vous choisi la destination ?

Je n'avais pas envie de gaspiller mon temps sur des plages et ne rien découvrir. Au travers des reportages, le Tibet dévoile des gens très accueillants; cette région m'attirait. Malheureusement, avec l'invasion chinoise, c'est très difficile d'y aller. Je pense que j'aurais découvert une



Une classe népalaise. Les enfants portent un costume identique pour gommer les différences sociales.

seconde Chine et j'aurais été déçue. Pour découvrir les richesses du Tibet, mieux vaut attendre encore.

- Ce fut donc le Ladakh...

Au départ, ce n'a été que de l'improvisation. La première chose, et je ne m'en rendais pas compte avant, ça a été de m'acclimater. Au cours d'un vol de 45 minutes, magnifique d'ailleurs, depuis Dehli, on parvient à 3500 mètres d'altitude. La transition a été plutôt brutale. Ensuite, comme il est difficile de partir en montagne seule - les cartes de géographie avec itinéraires n'existant pas - j'ai choisi de faire mon premier trek avec un guide, des chevaux. Le dépaysement est total.

- Et la communication avec les indigènes ?

Difficile. Car seuls ceux qui ont suivi l'école ou qui ont côtoyé des touristes se débrouillent en anglais. Le pays n'est pas développé. c'est d'ailleurs ce qui fait son charme. L'électricité, ils la tirent de génératrices. Tous les travaux s'effectuent à bras.

- Passage ensuite au Népal.

J'ai été accueillie par une association du nom de Hublo Népal. Elle récolte des fonds, en France principalement, afin de créer et d'améliorer des écoles. Là-bas, les gens n'ont que très très peu d'argent. Et l'école est payante. Le problème consiste à trouver des livres, crayons, etc. Il y a tellement d'enfants qui zonent dans les rues ou qui doivent travailler.

- Avez-vous collaboré dans une école ?

Oui, j'ai donné cinq semaines de mon temps. En échange, j'étais nourrie et logée dans une famille. Je dispensais des activités créatrices pour décorer les classes.

- Vous leur parliez en anglais ?

Pour les petits, j'avais recours à une traductrice. Pour les plus grands, c'était l'anglais. Ils le lisent, le comprennent. Ils ont un vocabulaire très riche. Par contre, ce qui leur manque, c'est la pratique, le «speaking», comme on dit. Tous les manuels d'histoire et de géographie sont en anglais. C'est à eux de s'ouvrir.

- Un mois après votre retour au bercail, considérez-vous que ce voyage a satisfait à vos attentes ?

Sur le plan culturel, j'ai vu ce que je voulais. Je suis très satisfaite des trekkings et les paysages, il y a de telles différences entre le Népal développé et le Ladakh sous équipé! Concernant le volontariat, je ne suis pas restée assez longtemps pour juger. Avec les Népalais, les sensibilités ne sont pas les mêmes qu'avec nous autres Occidentaux. J'ai l'impression d'avoir beaucoup reçu, mais peu apporté. Avec le recul, je pense qu'il n'est pas nécessaire de leur amener toutes nos facilités. Ils sont heureux ainsi, au travers d'une vie sociale agréable.

GL